



**FFSA**  
COUPE DE FRANCE RALLYE



**6<sup>ème</sup> Rallye V.H.C Monts et Coteaux**  
Coupe de France des Rallyes  
Participation Etrangère Autorisée (PEA)

**17 & 18 NOVEMBRE 2017**  
(Le rallye ne roule que la journée du samedi)

**REGLEMENT PARTICULIER**

**Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2017 des rallyes VHC**

**ASA RHONE 40, COURS VERDUN - 69002 LYON**  
Tél. : 04.78.38.15.70 - Fax : 04.78.42.25.67

**Le 6<sup>ème</sup> Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux reprend l'intégralité de la réglementation du 8<sup>ème</sup> Rallye National Monts & Coteaux, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière ci-après.**

## PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** Lundi 25 septembre 2017.

**Ouverture des engagements :** Lundi 25 septembre 2017.

**Clôture des engagements :** Lundi 6 novembre 2017 à minuit (Cachet de la poste faisant foi).

**Mise à disposition du road – book :** samedi 11 novembre et dimanche 12 novembre 2017, Bar l'Escalade - Place de la Bascule, 69440 TALUYERS.

**Dates et heures des reconnaissances :**

Le samedi 11 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le dimanche 12 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

**Vérifications administratives :**

Le vendredi 17 novembre 2017 de 18h00 à 20h45.

**Vérifications techniques :**

Le vendredi 17 novembre 2017 de 18h15 à 21h00.

**Mise en parc fermé :** Vendredi 17 novembre 2017 à partir de 18h15, à l'issue des vérifications techniques

**1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs :** Vendredi 17 novembre 2017 à 17h00 au P.C « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agnay

**Affichage de la liste des concurrents admis au départ, ordre et heures de départ :** Vendredi 17 novembre 2017 à 21h30 au parc.

**Départ du rallye :** Samedi 18 novembre 2017 à 8h30 (1<sup>er</sup> concurrent V.H.C), Saint Laurent d'Agnay. Les concurrents V.H.C partiront avant les ceux du moderne

**Arrivée du rallye :** Samedi 18 novembre 2017 à 16h33 (1<sup>er</sup> concurrent V.H.C), à Saint Laurent d'Agnay

**Vérification finale :** Samedi 18 novembre 2017 dès l'arrivée du rallye **Garage THOLLET.**

**Affichage du classement final provisoire :** Samedi 18 novembre 2017, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

**Remise des prix :** Samedi 18 novembre 2017 à l'arrivée du rallye **sur le podium.**

**L'OUVERTURE DU PARC FERME NE POURRA PAS SE FAIRE AVANT LA FIN DE LA REMISE DES PRIX.**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile du RHÔNE en qualité d'organisateur administratif et l'association OPSM en qualité d'organisateur technique organisent les 17 et 18 novembre 2017, le 6<sup>ème</sup> RALLYE V.H.C MONTS ET COTEAUX.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile et a reçu à la Fédération Française du Sport Automobile le permis d'organisation n° 850 en date du **22/09/2017.**

### 1.1P. Officiels

Idem rallye National, sauf

**Commissaire Technique responsable :** Jean-Claude CARRE 13049 05-05

## 1.2P. Eligibilité

Le 6<sup>ème</sup> Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2018
- Le Challenge Indice de performance Rallye VHC
- Le Championnat VHC de la Ligue Rhône Alpes du Sport Automobile 2017
- le Challenge de l'ASA du RHONE.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions - Concurrents admis

Toute personne qui désire participer au 6<sup>ème</sup> Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **lundi 6 novembre 2017**.

Le nombre des engagés est fixé à **30 véhicules maximum**.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des Organismes  
▪ **380 €** Si inscription avant le 23 octobre minuit  
▪ **390 €** Si inscription après le 23 octobre
- Sans la publicité facultative des Organismes : **780 €**

Toute demande d'engagement non accompagné du montant des droits d'engagement sera nulle.

[Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.](#)

### 3.3P. Ordres de départ

Les concurrents du 6<sup>ème</sup> Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux partiront devant le 8<sup>ème</sup> Rallye National Monts & Coteaux (2<sup>ème</sup> étape).

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. Voitures admises

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E – F – G1 – G2 – GR – H1 – H2 – I – IR – J1 – J2 (de 1947 à 1990)

Ces voitures sont répertoriées par Groupe.

- GROUPE 1 - T - Tourisme
- GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition
- GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
- GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC Grand Tourisme Prototype
- GROUPE N Production J1 et J2 (classement séparé)
- GROUPE A Tourisme J1 et J2 (classement séparé)
- GROUPE B V J1 et J2 (classement séparé)
- Les voitures du Groupe Classic de compétition (1947 à 1990) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les systèmes d'extinction du feu munis d'une goupille doivent être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect des sanctions seront appliquées avant le départ une mise en conformité devra être effectuée pendant le rallye une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Les voitures possédant un PTN sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités collectives obligatoires et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le 6<sup>ème</sup> Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux reprend le parcours de la 2<sup>ème</sup> étape du rallye National.

Il représente un parcours de **220,300 km** et comporte **6 épreuves spéciales** (3 différentes), d'un total de **93,900 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES N° 3/6 Saint Sorlin - Rontalon	: 13,950 x 2 = 27,900 Km
ES N° 4/7 Thurins – Yzeron	: 8,900 x 2 = 17,800 Km
ES N° 5/8 Coise – Saint Didier sous Riverie	: 24,100 x 2 = 48,200 Km

L'arrivée du rallye V.H.C se fera à partir de 16h20.

### 6.2P. Reconnaissances

Voir rallye national.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France VHC 2017

## ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés.

Il n'y aura pas de dotation en prix

La Remise des Prix du 6<sup>ème</sup> Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux se déroulera le Samedi 18 novembre 2017 à l'arrivée du rallye.